BBK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Le

DECRET N° 2016-<u>846</u>/PRES/PM portant désignation d'une Autorité nationale du Fonds vert pour le climat.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISHF NTOOFM - **V**U la Constitution; le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 ΫU portant nomination du Premier Ministre : **V**U le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement; VU le décret n°2016-234/PRES/PM du 14 avril 2016 portant organisation des services du Premier Ministère ; Sur proposition du Premier Ministre;

DECRETE

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 août 2016;

ARTICLE 1: Monsieur Mamadou HONADIA, Mle 29 262 H, Inspecteur des Eaux et forêts, est désigné Autorité nationale du Fonds vert pour le climat.

ARTICLE 2:

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 septembre 2016

Roch Mare Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thirtse

Paul Kaba THIEBA